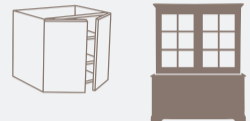




# QUE METTRE DANS LA BENNE ÉCO-MOBILIER ?

## TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS

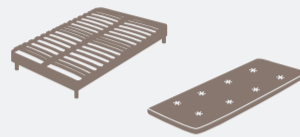
### RANGER



### S'ASSOIR



### SE COUCHER



### POSER



### QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

### QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

## LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles **démontés à l'état de planches**
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques



## LES COUETTES ET OREILLERS AUSSI !

Les **produits rembourrés d'assise et de couchage** sont désormais collectés.

⚠ **Ne pas déposer** les couettes et oreillers directement dans la benne.

**Commandez votre contenant dédié** auprès d'Éco-mobilier (structure et sacs). Une fois le sac rempli, fermez-le en le nouant et déposez-le dans la benne mobilier. Protégés, ils pourront être recyclés.



## LES INTERDITS DANS LA BENNE

Les éléments de décoration, de récréation, les textiles d'habillement et le linge de maison ne sont pas considérés comme du mobilier.

**Les déchets suivants sont à orienter vers d'autres bennes :**

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...
- Plaid, couverture, alèse, protège-matelas, drap-housse, housse de couette, taie d'oreiller...

